

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le 13.05.2026

ID : 064-216401471-20260430-DCA01_30042026-DE



Extrait du registre des délibérations

Du Conseil d'Administration Du Centre Communal d'Action Sociale De la Commune de BRISCOUS

Séance du 30 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres ayant donné procuration : 0

Convocation adressée le 17/04/2026
Affichée le 17/04/2026

L'an deux mille vingt-six le trente du mois d'avril à 18h00, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Briscous s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à salle de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Pascal JOCOU Président.

Présents : Agnès DUHU, Joséphine HILLON, Pascal JOCOU, Isabelle LABBAT, Annie LAGRENADE, Patricia LARRONDE, Annie LARROUTURE, Josiane PEDUCASSE, Jorge RAMIREZ, Théo SALAMON, Stéphanie SIBERCHICOT, Bernadette SUHAS, Bernadette THICOIPE.

Absents ou excusés : 0

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer

Secrétaire de séance : Patricia LARRONDE

DCA 01 : Election du Vice-président

M. Pascal JOCOU informe le Conseil d'Administration que le Maire est Président de droit du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui comprend en nombre égal 6 membres élus au sein du Conseil Municipal et 6 membres nommés par le Maire, ne siégeant pas au Conseil Municipal et représentant des associations œuvrant en direction des personnes âgées, des personnes handicapées et dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Pour assurer le fonctionnement de cette instance, le Conseil d'administration est invité à désigner son (sa) Vice-président (e) pour accomplir, en cas d'empêchement du Président, tous les actes relatifs aux missions et domaines de compétence du Centre Communal d'Action Sociale, conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Après appel à candidature, Mmes Patricia LARRONDE et Agnès DUHAU, font acte de candidature.

M. Le Président fait procéder au vote au scrutin secret, conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 064-216401471-20260430-DCA01_30042026-DE

SLO

Résultats du vote :

Votants : 13

Exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Votes pour Patricia LARRONDE : 10

Votes pour Agnès DUHAU : 3

Est élue Vice-présidente : **Mme Patricia LARRONDE.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Pascal JOCOU

C.C.A.S BRISCOUS

MAIRIE

01240 BRISCOUS

Tél : 05 59 31 78 33

